

Pro Velo Riviera
Rue Louis Meyer 7
1800 Vevey

Montreux, le 17.06.2020

Municipalité de Montreux
Greffé municipal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Concerne: réaménagement provisoire post COVID19 de la grand rue de Montreux

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En cette période suivant le confinement sanitaire COVID19, une partie de la population hésite à continuer à se déplacer en transports publics. Ainsi, le vélo s'offre comme une alternative idéale permettant de maintenir les mesures de distanciation sociale sans engorger le trafic.

Le canton de Vaud a publié tout récemment un remarquable guide incitant les communes à aménager des infrastructures pour encourager davantage de monde à se déplacer à vélo :

<https://www.vd.ch/themes/mobilite/loffre-de-mobilite-a-votre-disposition/velo-et-marche/velos/amenagements-cyclables-provisoires/>

Le document imprimable se trouve à cette adresse :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/mobilite/DGMR/offre_mobilite_a_disposition/TIM_Velo_et_marche/20200608_Fiches_amenagements_cyclables_communes.pdf

A cet égard, l'association Pro Velo Riviera souhaiterait connaître les mesures d'aménagement nécessaires que votre Autorité planifie pour que la commune réponde, au plus près, aux besoins cités par le canton.

D'autre part nous constatons depuis le 12 juin 2020, un réaménagement de la Grand-Rue qui a conduit à :

- La suppression de la voie combinée bus / taxi / vélo sur la chaussée « lac » de la RC780 sur une portion de 300 m.
- Une délimitation physique qui contraint les vélos à rouler à proximité du trafic automobile, avec tous les risques que cela comporte.



Ces mesures sont certes efficaces pour permettre aux commerces d'étendre leurs terrasses. En revanche, elles impactent négativement la sécurité et la fluidité du trafic cycliste à cet endroit.

Pro Velo Riviera peut suggérer diverses pistes de réflexion pour offrir de l'espace autant pour les terrasses, que pour les cyclistes et les autres usagers de la route.

A titre d'exemple : supprimer provisoirement certaines places de parc voiture / bus le long de la RC 780 pour y installer une voie cycliste (voir photo)



Ou encore : rediriger le trafic automobile Est-Ouest par l'avenue des Alpes et le trafic automobile Ouest Est par la Grand-Rue, de manière à libérer une voie par rue.

Nous réitérons notre proposition de discuter des mesures d'aménagement qui pourraient être envisagées et demeurons à votre disposition, cas échéant, pour une entrevue.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations.

Jonathan Bloch
Membre Comité

Fabrice Yerly
Membre Comité

Copie pour information: DGMR, ATE Vaud